



Erreur nom sur le bon de commande

Par **Monica Giuliano**, le 21/09/2022 à 00:04

Bonjour,

l'heure d'une foire j'ai demandé des informations pour acheter une pompe à chaleur. À la fin, sous pression, j'ai signé un bon de commande. Une fois à la maison je me suis rendue compte de l'erreur que j'avais fait, et j'ai cherché tout de suite d'annuler la commande. Je ne savais pas que l'heure d'une foire il n'y a pas ce droit.

Du coup, après la panique, j'ai commencé à regarder, et je me suis rendue compte que le nom sur le bon de commande ce n'est pas le mien, mais celui de mon compagnon.

On n'est pas marié, du coup je peux m'appuyer sur ça pour demander l'annulation de la commande, vous que ce moi à avoir signé le bon?

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **Cousinnestor**, le 21/09/2022 à 08:31

Hello !

Monica cette commande passe-t-elle par l'obtention d'un prêt (ce qui vous donnerait un délai de rétractation de 14 jours) ?

Que prévoit néanmoins le cas échéant votre commande en cas de volonté de rétractation ?

Sinon cette pseudo "erreur" de nom (de votre fait et non du fournisseur...) est tout de même un motif bien "limite" (pas très crédible au fond). Comment compte-vous vous en servir dans le contentieux à venir avec ce fournisseur ?

Par contre vous semblez n'avoir pas été informée (peut-être par un affichage dans le stand ?) de l'absence de délai de rétractation pour une commande passée lors d'une foire, or :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032226591/

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000029886537/

A+

Par **Monica Giuliano**, le **21/09/2022** à **09:01**

Bonjour,

merci de votre réponse.

En effet c'était écrit sur le bon de commande que il n'y avait pas le droit de rétractation, mais il y avait tellement des documents sur le bureau que je ne l'ai pas lu.

Par contre s'est le vendeur qui a complété les données avec prénom et nom (erroné) et j'ai signé avec mon nom (correct). Du coup il n'y a pas de concordance entre le 2.

J'ai pensé de dire que il y a un problème car la personne indiquée sur le contrat n'existe pas, vu que ce n'est pas mon nom.

Pour ce qui concerne le fournisseur, il m'avait dit que il avait du stock, du coup la machine était déjà disponible.

Par **P.M.**, le **21/09/2022** à **09:05**

Bonjour,

Votre compagnon pourrait faire valoir qu'il n'est pas engagé puisqu'il n'a pas signé le bon de commande...

Par **Monica Giuliano**, le **21/09/2022** à **09:09**

Merci pour votre réponse P.M.

En effet ils ont fait un mélange des 2...

Je m'appelle Monica Giuliano, mon compagnon Raffaele Rollo et sur le bon de commande c'est écrit Rollo Monica. Du coup le nom de mon compagnon et mon prénom. Par contre j'ai signé à mon nom. C'est pour ça que il n'y a pas concordance entre les données sur le bon de commande et la signature.

Pensez-vous que je peux faire annuler pour ça?

Merci.

Par **Monica Giuliano**, le **21/09/2022** à **09:11**

Ps:savez-vous si il y a un article ou une loi à citer en cette circonstance?

Merci encore.

Par **P.M.**, le **21/09/2022** à **09:32**

Votre compagnon pourrait au moins essayer...

Sans avoir à citer de texte, une personne ne peut être engagée que par sa seule signature après vérification de son identité mais vous ne précisez pas si un règlement a été effectué...

Par **Monica Giuliano**, le **21/09/2022** à **10:36**

Ok,
merci Cousinnestor et P.M. pour votre réponses.
Je verrai ce que je peux faire avec cetttes informations.